

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

AT2024/00015

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de fouille sous chaussée, pour pose de conduite Télécom, sur 17 ml, par l'entreprise SMTC – La Roche Noire (63), en haut de la rue des Petits Vergers, durant 1 journée, dans la période du 24 avril au 24 mai 2024.

Article 1

La chaussée sera barrée au droit du chantier. L'entreprise fera son possible pour rendre la circulation aux usagers au plus vite.

Article 2

Le stationnement et le passage piétons seront interdits dans la partie concernée.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de Romagnat.

Fait à Tallende, le 12 avril 2024

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

